

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> <b>Conformément au règlement (CE)</b>	<b>PIELEN</b> CEM
	<b>BATICON 920, -908, -950</b>	Date : 25.02.2014 Page : 1 de 8

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial **BATICON 908.-908,-,-950**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Sous-enduit allégé d'imperméabilisation des maçonneries .

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : **ALOYS PIELEN** Tel. +49 (0) 6545 / 9360-0  
Am Wachthuebel 32 Fax : +49 (0) 6545 / 9360-90  
D-56865 Panzweiler

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone d'urgence : Centre Antipoison et de toxicovigilance de Nancy  
29 Avenue du Marechal de Lattre de Tassigny CO No 34  
F-54035 Nancy Cedex  
Fon:+33 383 323 636

Giftinformationszentrum Mainz  
Langenbeckstr. 1  
55131 Mainz  
Tel:+49 6131/19240

## 2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Réglementation CE. : Ce mélange est classé dangereux selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.

Classification : Xi; H315/H335  
H317-H318

Description des dangers : H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.  
H318 - Provoque des lésions oculaires graves.  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

Mentions obligatoires d'étiquetage  
Contient : du Ciment

Symbole(s): Xi – Irritant danger



Phrase(s) R : H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.  
H318 - Provoque des lésions oculaires graves.  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> <b>Conformément au règlement (CE)</b>	<b>PIELENCEM</b>
	<b>BATICON 920, -908, -950</b>	<b>Date : 25.02.2014</b> <b>Page : 2 de 8</b>

**Phrase(s) S :**

P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
P305 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
P351 - Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
P338 - Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P313 - Consulter un médecin.  
P301 - EN CAS D'INGESTION:  
P315 - Consulter immédiatement un médecin.  
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P330 - Rincer la bouche.

**2.3. Autres dangers**

**Autres effets indésirables pour la santé**

Lors du gâchage, la pâte de mortier présente un pH élevé; elle peut alors irriter la peau en cas de contact prolongé et provoquer des lésions aux yeux en cas de projection. En cas d'ingestion significative, le mortier peut provoquer des brûlures du tractus digestif.

**Informations pour l'environnement :**

Le mortier ne présente pas de risque particulier pour l'environnement sous réserve de respecter les recommandations de la rubrique 13, relatives à l'élimination ainsi que les prescriptions réglementaires nationales ou locales pouvant s'appliquer.

**PBT (Persistant Bioaccumulable : Toxique)**

Non applicable.

**vPvB (very Persistant very : Bioaccumulable)**

Non applicable.

**3. Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges : Composants :**

Mélange à base de liants minéraux, de charges minérales et d'adjuvants. Composants dangereux participants à la classification ou présents sous leurs limites de classification et composants présentant des valeurs limites d'exposition :

Nom de la substance	Concentration(s)	No CAS	No CE	No Index CE	N° Enregistrement	Classification
Sable de quartz :	> 80 %	14808-60-7	----	----	----	----
Ciment Portland :	< 20 %	65997-15-1	266-043-4	----	----	Xi; H315/H335 H317 – H318 ----- Eye Dam. 1:H318 Skin Irrit. 2:H315 Skin Sens. 1:H317 STOT SE3; H335

La préparation contient des sables siliceux composés de Quartz (silice cristalline) ayant une fraction alvéolaire inhalable <1 % (voir chapitre 8).

**4. Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

- **Inhalation :** Retirer le sujet de la zone de travail et le placer dans un endroit bien aéré. Consulter un médecin si nécessaire. (par exemple si gêne respiratoire persistante).
- **Contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et savon. Enlever les vêtements souillés ou éclaboussés. Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures.
- **Contact avec les yeux :** Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau durant 15 minutes au moins

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> <b>Conformément au règlement (CE)</b>	<b>PIELENCEM</b>
	<b>BATICON 920, -908, -950</b>	Date : 25.02.2014 Page : 3 de 8

en maintenant les paupières écartées.  
Consulter un ophtalmologiste si une irritation apparaît.

- **Ingestion :** En cas d'ingestion significative, rincer la bouche à l'eau et consulter un médecin.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune données/informations disponibles

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucun soin médical immédiat, ni traitement particulier n'est indiqué à ce jour. Suivre les conseils donnés à la Section 4.1.

## **5. Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

- **Agents d'extinction appropriés :** Non combustible.  
Tous les agents d'extinction sont utilisables en cas d'incendie à proximité.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produit de décomposition dangereux :** Décomposition thermique d'adjuvants à partir de 200°C: Formation de CO, CO2.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement de protection spécial :** Porter un appareil respiratoire autonome pour pénétrer dans les locaux enfumés.

## **6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles :** Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Éviter de respirer les poussières.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Mesures pour la protection de l'environnement :** Éviter le rejet du produit dans les égouts ou le milieu naturel.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de nettoyage :** Ramasser mécaniquement le produit par aspiration et/ou balayage et stocker dans récipients appropriés avant élimination.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Pour des informations plus détaillées sur les contrôles d'exposition/ la protection individuelle ou les mesures d'élimination, veuillez consulter les Sections 8 et 13 .

## **7. Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Manipulation :** Ne nécessite pas de mesures techniques spécifiques ou particulières autres que celles concernant la manipulation de produits pulvérulents.  
Éviter les envolées de poussières. En cas d'envolées de poussières, porter un masque anti-poussières adapté.

### **7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

**Stockage :** Protéger du contact avec l'eau ou l'humidité.  
Conserver dans l'emballage d'origine fermé.

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> <b>Conformément au règlement (CE)</b>	<b>PIELENCEM</b>
	<b>BATICON 920, -908, -950</b>	Date : 25.02.2014 Page : 4 de 8

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer à la notice technique pour les conditions d'emploi.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition professionnelle :** Poussières totales VME: 10 mg/m<sup>3</sup>  
Concentrations moyennes en poussières de l'atmosphère inhalée  
Poussières alvéolaires VME: 5 mg/m<sup>3</sup>  
Ciment : DNEL-Professionnels-Inhalation [mg/m<sup>3</sup>] : (alvéolaire) 3  
Le Quartz contenu dans cette préparation ne comporte pas de fraction alvéolaire inhalable compte tenu de sa granulométrie et n'a donc pas de VME selon décret n° 97-331 du 10 avril 1997 abrogé par le décret n°2008-244 du 7 Mars 2008. Toutefois des poussières alvéolaires de silice cristalline peuvent être générées dans l'atmosphère par les procédés de mise en oeuvre utilisés . La concentration moyenne, en silice cristalline libre, des poussières alvéolaires de l'atmosphère inhalée pendant une journée de travail de 8h. ne doit pas dépasser 0.1 mg/m<sup>3</sup> pour le quartz (décret n°2008-244 du 7/03/08).

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Protection individuelle

- **Protection respiratoire :** Porter un masque anti-poussières lorsqu'il existe un risque de surexposition. Type demi-masque FFP2 ( conforme à la norme EN 143)
  - **Protection de la peau :** Pour plus de détail voir la rubrique 11 de la FDS - Informations toxicologiques.
  - **Protection des yeux :** Lunette masque avec protection latérale (conforme à la norme EN 166).
  - **Protection des mains :** Porter des gants de protection type néoprène ou nitrile imperméables doublés intérieurement de coton ou jersey ( conforme à la norme EN 374).
- Hygiène industrielle :** En toute circonstances ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement :** Eviter le rejet dans l'environnement.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### -Informations générales :

**Etat physique à 20°C :** Poudre.

**Couleur :** Blanc / Grise  
**Odeur :** Caractéristique du ciment.

**Seuil olfactif :** Non déterminé

**pH :** Environ 11-13 pour le produit gâché.

**Point de fusion [°C] :** Non déterminé

**Point de congélation [°C] :** Non applicable.

**Point d'ébullition [°C] :** Non applicable

**Point d'éclair [°C] :** Non applicable

**Taux d'évaporation :** Non applicable

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> <b>Conformément au règlement (CE)</b>	<b>PIELENCEM</b>
	<b>BATICON 920, -908, -950</b>	Date : 25.02.2014 Page : 5 de 8

<b>Inflammabilité (solide, gaz) :</b>	Non applicable
<b>Limites d'explosivité :</b>	Non déterminé
<b>Pression de vapeur [20°C] :</b>	Non applicable
<b>Densité de vapeur relative (air=1) :</b>	Non applicable
<b>Masse volumique à 20°C (kg/l) :</b>	Non déterminé
<b>Solubilité(s) :</b>	Pour sa mise en oeuvre, le produit est gâché à l'eau.
<b>Log P (octanol/eau) à 20°C :</b>	Non déterminé
<b>Temp. d'auto inflammation [°C] :</b>	Non déterminé
<b>Point de décomposition [°C] :</b>	Non déterminé
<b>Viscosité :</b>	Non applicable
<b>Caractéristiques d'explosivité :</b>	Non déterminé
<b>Propriétés comburantes :</b>	Non applicable

#### **9.2. Autres informations**

Aucune données/informations disponibles

## **10. Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Gâché avec de l'eau, le produit durcit en une masse stable qui ne réagit pas dans des environnements ordinaires.

### **10.2. Stabilité chimique**

**Stabilité :** Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'emploi.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse à notre connaissance

### **10.4. Conditions à éviter**

Minimiser l'exposition à l'air et l'humidité pour éviter une perte de qualité du produit.

### **10.5. Matières incompatibles**

**Matières à éviter :** Après contact avec l'eau le produit durcit (prise hydraulique).

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

**Produits de décomposition :** Décomposition thermique d'adjuvants à partir de 200°C: Formation de CO, CO2.  
**Dangereux**

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> <b>Conformément au règlement (CE)</b>	<b>PIELENCEM</b>
	<b>BATICON 920, -908, -950</b>	Date : 25.02.2014 Page : 6 de 8

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

DL50 (voie orale, rat) [mg/kg] : ----

Admin.cutanée (lapin) DL50 [mg/kg] : • Ciment : > 2000

- Inhalation : Le mortier peut provoquer une irritation des voies respiratoires.  
Le mortier peut provoquer une inflammation de la muqueuse nasale.

- Contact avec la peau : Sensibilisation possible par contact avec la peau.  
Le mortier peut irriter la peau humide par hydratation partielle entraînant un pH élevé.  
Un contact prolongé avec du mortier gâché peut provoquer une brûlure de la peau.

- Contact avec les yeux : Le mortier peut entraîner une irritation des paupières et de la cornée et provoquer des lésions graves du globe oculaire.

- Ingestion : En cas d'ingestion significative, le mortier est caustique pour le tractus digestif, il peut provoquer des brûlures de la bouche, de l'oesophage et de l'estomac.

Toxicité chronique ----

Toxicité chronique cutanée : L'exposition prolongée sans protection adaptée (gants) peut provoquer une dermatite d'irritation.  
D'autres lésions peuvent être rencontrées en cas de contact prolongé sans protection. Elles apparaissent généralement aux doigts: dermatites fissuraires, ulcérations, hyperkératoses.

Cancérogénicité : Non répertorié.

Mutagénicité : Non répertorié.

Génotoxicité : Non répertorié.

Toxique pour la reproduction : fertilité : Non répertorié.

Toxique pour la reproduction : enfant : Non répertorié.  
à naître

## 12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Effets écotoxiques : : Pas de données disponibles.

CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : ----

CL50-48 Heures - Crustacés [mg/l] : ----

EC50-72 Heures - Algues (mg/l) : ----

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance - dégradabilité : Pas de données disponibles.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation : Pas de données disponibles.

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> <b>Conformément au règlement (CE)</b>	<b>PIELENCEM</b>
	<b>BATICON 920, -908, -950</b>	Date : 25.02.2014 Page : 7 de 8

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : : Pas de données disponibles.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune données/informations disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Après durcissement du mortier, les éléments qui le composent sont définitivement fixés et insolubles.

### 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Elimination des déchets du produit : : Eviter le rejet du produit dans les égouts ou le milieu naturel.  
Mettre en décharge agréée ainsi que les emballages  
Après prise, le mortier peut être éliminé comme les autres résidus de construction et stocké dans des décharges appropriées en respectant la réglementation en vigueur.

### 14. Informations relatives au transport

Information générale : Le produit n'est pas soumis aux prescriptions de transport : - Par route RID/ADR -  
Par voie maritime OMI/IMDG - Par voie aérienne OACI/IATA

#### 14.1. Numéro ONU

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classement ADR/RID  
OMI-IMDG  
OACI/IATA

#### 14.4. Groupe d'emballage

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière autre que les dispositions réglementaires en relation avec le code UN

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

### 15. Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions nationales : France:maladies professionnelles: tableau n°8 ( affections causées par les ciments).

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Autres : Aucun(e).

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> <b>Conformément au règlement (CE)</b>	<b>PIELENCEM</b>
	<b>BATICON 920, -908, -950</b>	Date : 25.02.2014 Page : 8 de 8

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique est portée par le Ciment (substance leader) et les OC (Conditions Opérationnelles) et les RMM (Mesures de Maitrise du Risque) couvrent l'ensemble des substances du mélange.

## 16. Autres informations

<b>Méthode employée pour déterminer la : classification danger</b>	La classification de danger du mélange a été déterminée par la méthode conventionnelle de calcul.
<b>Liste des phrases H du chapitre 3 :</b>	H315 - Provoque une irritation cutanée. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H318 - Provoque des lésions oculaires graves. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Liste des mentions de danger H du : chapitre 3</b>	H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H318 - Provoque des lésions oculaires graves. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H371 - Risque présumé d'effets graves pour les organes ... ....
<b>Révision :</b>	La FDS a été révisée selon le nouveau format conformément au règlement CE N° 453/2010.
<b>Origine des données utilisées :</b>	Cette fiche de sécurité a été réalisée sur la base des informations fournies par les fournisseurs de matières premières.
<b>Conseils relatifs à la formation :</b>	Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident. L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.
<b>Acronymes et abréviations :</b>	CAS : Chemical Abstracts Service DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet N°CE : European Chemical number : EINECS, ELINCS or NLP PBT : Persistant, Bioaccumulable & Toxique PNEC : Predicted No Effect Concentration / Concentration sans effet prévisible sur l'environnement. vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulable / Très Persistant et Très Bioaccumulable. VME : Valeur Moyenne d'Exposition (sur 8 h.) VLE : Valeur Limite d'Exposition (15 min.) DL50 : Dose Létale 50, Dose d'une substance qui cause 50% de mortalité dans la population exposée à cette substance pendant une période donnée. CL50 : Concentration Létale 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne la mortalité de 50% des espèces testées pendant une période de temps donnée. CE50 : Concentration Effective 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne un effet recherché de 50% sur les espèces testées pendant une période de temps donnée. ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods IATA : International Air Transport Association.

Le contenu et le format de cette Fiche de Données de Sécurité sont conformes aux Règlements CE 1907/2006 et 453/2010.

### DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les indications données ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et expériences relatives au produit concerné à la date de mise à jour. Elles sont données de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus si ce produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.



	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> <b>Conformément au règlement (CE)</b>	<b>PIELEN</b> CEM
	<b>BATICON 920, -908, -950</b>	Date : 25.02.2014 Page : 9 de 8

---